

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 à 19H00**



N°102/2025 - Budget Régie de l'énergie 2025 : décision modificative n°2

Conseillers en exercice : 25 - Présents : 21 - Excusés avec Pouvoir : 3 - Excusée sans Pouvoir : 0
Absente : 1 – Votants : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 12 NOVEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 6 novembre 2025, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

FERAUD Valérie (a donné pouvoir à Guillaume FAUVET), MIRALLES Bruno (a donné pouvoir à Patrick BOUVARD), MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à CHAUDET Lydie).

ÉTAIT ABSENTE :

Madame GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Afin de pouvoir régler les dernières factures de l'exploitant du réseau de chaleur, il est proposé de procéder aux mouvements de crédits détaillés dans le tableau ci-dessous :

BUDGET REGIE DE L'ENERGIE - 2025
Décision modificative n° 2

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	DÉPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
011	611	Sous-traitance (consommation P1 DALKIA)	8 000,00 €	70	7011	Revente thermies aux abonnés de la REGIE	8 800,00 €
011	6156	Maintenance (P2 et P3 DALKIA)	6 600,00 €	77	7748	Subvention Département/Fonds Chaleur ADEME (étude de faisabilité extension réseau de chaleur)	5 800,00 €
		TOTAL	14 600,00 €			TOTAL	14 600,00 €
INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	DÉPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
		TOTAL	- €			TOTAL	- €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251112-102-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable au budget de la Régie de l'énergie,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits budgétaires du budget de la Régie conformément au tableau ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'intégration de cette décision modificative n°2 et pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire,
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251112-102-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025